

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Règlement portant introduction d'une subvention aux particuliers pour la thermographie de leurs immeubles

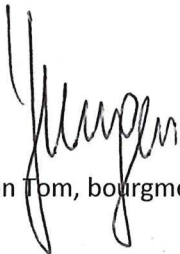
Il est certifié par la présente que l'avis relatif à la publication de la délibération du conseil communal du 6 novembre 2023 abrogeant le règlement portant introduction d'une subvention aux particuliers pour la thermographie de leurs immeubles du 8 janvier 1999

a été publié et affiché aux endroits à ce destinés dans chaque section de la commune

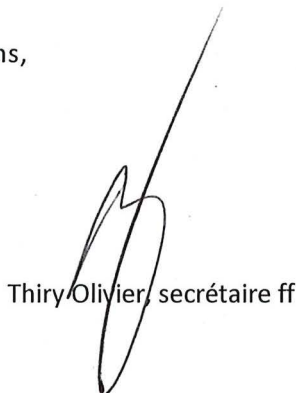
à partir du 12 décembre 2023

Roeser, le 11 décembre 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins,



Jungen Tom, bourgmestre



Thiry Olivier, secrétaire ff